

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 23 OCTOBRE 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17 (18 à partir du point 1/a.)
(17 à partir du point 2/a.)**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 17 (16 jusqu'au point 1/a.)
(17 à partir du point 2/a.)**

-AYANT DONNE POUVOIR : 4

PRÉSENTS

Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Messieurs Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)

Monsieur Jean-Christophe VITALE (à partir du point 1/a.) (Tignes)

Madame Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Alain EMPRIN (jusqu'au point 2/a.), **Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD** (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE, Monique GRANIER, Audrey NALIN, Simone PERGET (pouvoir à Michel GIRAUDY), Jacqueline POLETTI (pouvoir à Georges TRESALLET), Maud VALLA, Messieurs Georges CHARRIERE, Alain EMPRIN (à partir du point 2/a.), Gilles FLANDIN (pouvoir à Jean-Pierre MOREL), Louis GARNIER, Laurent HANICOTTE, Patrick MARTIN, Gilles MAZZEGA, Eric MINORET, Olivier PETIT (pouvoir à Fabien RAISSON), Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (jusqu'au point 1/a.)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Arlette NOIR



2017-68 MOTION DE SOUTIEN AUX ELEVEURS SUR LA QUESTION DE LA PREDATION EN ZONE DE MONTAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président précise qu'en application des dispositions des articles L. 5211-1 (alinéa I) et L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil communautaire émet des vœux ou motions sur tous les objets d'intérêt local relatifs aux souhaits qu'il forme quant à la prise d'une décision qui ne relève pas de sa compétence.

Considérant l'évolution significative du nombre d'attaque sur les troupeaux en Tarentaise ces six dernières années et le coût des indemnisations qu'elles ont engendré ;

Considérant l'équilibre du système agro pastoral tel qu'il s'est développé en Tarentaise qui permet le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement ;

Considérant que les activités pastorales et l'action du pastoralisme sur les sols et la végétation contribuent à limiter les risques d'avalanche ;

Considérant l'incompatibilité des mesures de protection systématiques des troupeaux avec les autres activités et notamment le tourisme sur un territoire où la randonnée est très développée ;

Considérant que l'activité pastorale contribue au développement économique du territoire dans son ensemble et la menace que la prédation fait peser sur sa pérennité ;

Considérant le besoin urgent de mise en place d'actions concrètes pour lutter contre la progression des attaques des troupeaux;

Le Président propose au vote du Conseil communautaire une motion de soutien aux agriculteurs de Tarentaise dans la lutte contre la prédation.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPORTER** son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Tarentaise face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux
- **INTERPELLER** Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Tarentaise de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

